

## Comité régional Écophyto et bassins versants (CREBV)

### 1- Composition

Pilotage : Agence de l'Eau avec appui Région et DREAL

Autres membres :

- Acteurs de l'eau : animateurs et techniciens de SAGE, syndicats d'eau, contrats territoriaux, captages prioritaire
- Profession agricole : chambre régionale d'agriculture, CAB, FRCIVAM, FRCUMA, FRGEDA, Coop de France Ouest et Négoce Ouest
- Autres acteurs : Air Pays de la Loire
- Ecophyto : chef de projet (DRAAF), animateurs régionaux (CRA et FREDON)

Concernant les acteurs de l'eau, il est proposé dans un premier temps de ne pas se limiter dans l'invitation des différentes structures afin de que chacune puisse juger de l'intérêt et de l'opportunité qu'elle a à participer aux réunions.

Cette instance pourra ensuite être resserrée en fonction des thématiques abordées.

### 2- Périmètre des actions

✓ **Action(s) de la feuille de route mises en œuvre en qualité de pilote :**

Action 11 : Protéger en priorité la ressource en eau destinée à la production d'eau potable pour la consommation humaine et diminuer la pression phytosanitaire sur les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique au motif du paramètre pesticide.

Pour rappel, les 3 leviers identifiés sont les suivants :

- ✓ Améliorer la connaissance et la diffuser auprès des acteurs
- ✓ Agir en amont des captages prioritaires à enjeu pesticides au travers des contrats territoriaux
- ✓ Agir à l'échelle des bassins versants en particulier au travers des contrats territoriaux de l'agence de l'eau et des contrats régionaux de bassin versant de la Région

✓ **Action(s) de la feuille de route mises en œuvre en qualité d'appui :**

→ Autres comités régionaux Ecophyto :

CREA :

- ✓ actions 1 et 2 : réseaux de fermes DEPHY et 30 000- appui dans les bassins versants pour organiser les actions d'information et démonstration,
- ✓ actions 3 et 10 : outils et promotion de techniques alternatives- diffusion aux acteurs de l'eau.

CREJEVI :

- ✓ actions 5 et 6 : accompagner les réductions de phytosanitaires- organiser les actions d'information et démonstration sur les territoires prioritaires.

CRIES :

- ✓ actions 7, 8, 9 et 19 : indicateurs- organiser la diffusion des différents indicateurs pour engager des programmes d'action.

→ Hors instances Ecophyto :

Au-delà du plan Ecophyto, la mise en œuvre des actions de ce groupe s'appuieront sur :

- les instances régissant les financements (CRAEC, PCAE...),
- le projet LIFE REVERS'EAU,
- les structures porteuses (réunion des animateurs de BV, captages prioritaires...),
- les outils de planification (Etat des lieux SDAGE, COPIL convention régionale CR-AELB...).

### **3- Règles de fonctionnement**

Fréquence de réunion : au minimum 1 par an de préférence en début d'année afin d'effectuer le bilan de l'année N-1 et présenter les actions pour l'année N. Puis éventuellement une seconde selon l'intérêt des sujets à traiter.

### **4- Priorités 2018-2020**

a) Faire connaître le plan Ecophyto 2 et établir son mode de fonctionnement

- présenter aux acteurs de l'eau le plan Ecophyto 2 : état des lieux régional, feuille de route, actions engagées (ex : OAPP, dynamisme des réseaux de fermes...),
- établir des modalités de mise en réseau et de partage de l'information entre les acteurs Ecophyto (gouvernance Ecophyto, profession agricole) et les acteurs de l'eau (ex : diffuser la cartographie des réseaux de fermes, recenser les liens déjà existants, organiser les moyens de diffusion en fonction des problématiques, établir une liste des intervenants Ecophyto et CT...).

b) Développer les liens entre les acteurs de l'eau et les structures engagées dans le plan Ecophyto

- prévoir une réunion annuelle présentant le bilan et les perspectives.
- au sein des contrats territoriaux développer des programmes partagés visant à réduire l'impact des produits phytosanitaires par exemple en favorisant la mise en place de temps spécifiques à des échanges sous formes de journées de démonstration, intervention d'ingénieur réseau au sein de comité technique des contrats territoriaux, etc.
- sur des thématiques spécifiques développées dans le cadre d'Ecophyto, inviter les animateurs de contrats territoriaux à participer afin de diffuser préférentiellement le travail des réseaux sur les territoires,
- organiser une journée régionale Ecophyto à destination des acteurs de terrain.

c) Faire émerger des plans d'actions sur les territoires à enjeux

- identifier les territoires prioritaires (suivi DCE, étude DREAL...),
- travailler à la sensibilisation et la mobilisation des structures porteuses, de la profession agricole et des instances de décisions financières,
- initier le diagnostic du territoire et établir un programme d'action en ciblant les actions sur les territoires à enjeux à partir des outils disponibles.

## 5- Calendrier

- Avant la fin du premier semestre 2018 :
  - réunion Région, DREAL, DRAAF, AELB, animateurs Ecophyto pour établir une proposition de modalités pour la mise en réseaux et le partage de l'info.
  - sollicitation des acteurs de l'eau par courriel pour qu'ils fassent remonter les actions et liens existants avec les réseaux Ecophyto.
  
  - 1<sup>er</sup> réunion du Comité régional : proposition de points à l'ordre du jour :
    - ✓ présenter les actions engagées dans le plan Ecophyto 2
    - ✓ faire le bilan des interventions des réseaux DEPHY dans les opérations territoriales
    - ✓ faire valider un mode de fonctionnement du comité régional
  
- Avant la fin 2<sup>nd</sup> semestre 2018 :
  - inviter les animateurs des CT à se rapprocher des réseaux Ecophyto pour développer les liens et possibilité d'intervention. Acteurs de l'eau vers réseaux Ecophyto (journée de démonstration par ex) et réseaux Ecophyto vers acteurs de l'eau afin que ces derniers prennent connaissance sur le terrain des actions conduites dans le cadre d'Ecophyto
  - concrétiser les moyens de diffusion de l'information, particulièrement par rapport à l'OAPP et résultats des réseaux DEPHY
  
- Début 2019 :
  - 2<sup>nd</sup> réunion du Comité régional : bilan 2018 et perspectives d'actions à l'échelle de CT et de la région sur la thématique phyto, cadre d'intervention AELB (11<sup>e</sup> programme) et gestion de la fin PDRR 2019-2020

## 6- Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivis seront les suivants :

- nombre de bassins versants engagés/nombre de bassins à risque
- nombre de captages prioritaires engagés/nombre de captages à risque
- bilan des actions engagées par bassins et captages prioritaires